



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

01/2024

Demande de crédit pour la pose d'un collecteur supplémentaire d'eaux claires, le remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs existants de la route des Miguettes n° 2 à 10

Date proposée pour la séance de commission ad hoc :

Mercredi 7 février 2024 à 19h30

Salle des commissions de la Maison de commune

Réf. : 43.03

I:\4-TRAVAUX-PUBLICS-ENVIRONNEMENT\43-ROUTES-VOIRIE\43.03-routes-chemins-communaux\Miguettes-route_2-10\Preavis_01-2024.docx

Savigny, le 10 janvier 2024

TABLE DES MATIERES

1. Présentation du projet	4
1.1 Motivation.....	4
1.2 Situation	4
2. Descriptif des travaux.....	5
2.1 Eaux claires et gestion des eaux de ruissellement	5
2.2 Eaux usées	6
2.3 Ruisseau La Lutrive.....	6
2.4 Eau potable	6
2.4.1 Révision du PDDE du 26 mars 2001	6
2.4.2 Description du projet.....	7
2.5 Aménagements routiers	7
2.5.1 Expertise	7
2.5.2 Réfection de la chaussée	7
2.5.3 Trottoirs.....	8
2.5.4 Signalisation et marquage	8
2.5.5 Eclairage public	8
2.6 Utilisation des fouilles par d'autres services	9
3. Enquête publique	9
3.1 Aménagements routiers et eaux claires et usées	9
3.2 Eau potable	9
4. Planning prévisionnel	9
5. Coût des travaux	10
5.1 Aménagements routiers et eaux claires et usées	10
5.1.1 Appel d'offres	10
5.1.2 Devis des travaux pour le tronçon de la route des Miguettes n° 2 à 10.....	10
5.2 Eau potable.....	11
5.2.1 Appel d'offres	11
5.2.2 Devis des travaux.....	11
5.2.3 Subventions	11
5.3 Récapitulation des coûts	11

6. Crédit.....	12
6.1 Montant du crédit	12
6.2 Amortissement	12
6.3 Charges d'exploitation.....	12
6.4 Financement	12
6.5 Commission des finances.....	12
7. Conclusions.....	13

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 1'657'900.00 pour la pose d'un collecteur supplémentaire d'eaux claires, le remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs existants de la route des Miguettes n° 2 à 10 et de la route du Collège n° 9 à 5.

1. Présentation du projet

1.1 Motivation

➤ Eaux claires

Le réseau d'eaux claires doit rapidement être mis en conformité pour permettre le raccordement du nouveau collecteur d'eaux claires du bâtiment de la Coop en construction.

Cette adaptation avait été prévue dans le cadre de l'élaboration du Plan d'affectation (PA) « Village Centre » du 9 janvier 2020 ; référence est faite au préavis n° 09/2019, notamment page 21, chiffre 8.2, disponible sur le site internet communal.

➤ Eau potable

La distribution d'eau potable et la défense incendie le long de la route des Miguettes sont assurées par des conduites en fonte et en acier de diamètre variant entre 70 et 125 mm. Ces conduites présentent des signes de corrosion et des fuites à répétition ont dû être réparées ces dernières années.

En outre, leur diamètre est insuffisant selon les calculs hydrauliques du Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) du 26 mars 2001. Ce dernier prévoit une augmentation de calibre à 175 mm.

➤ Chaussée et trottoirs

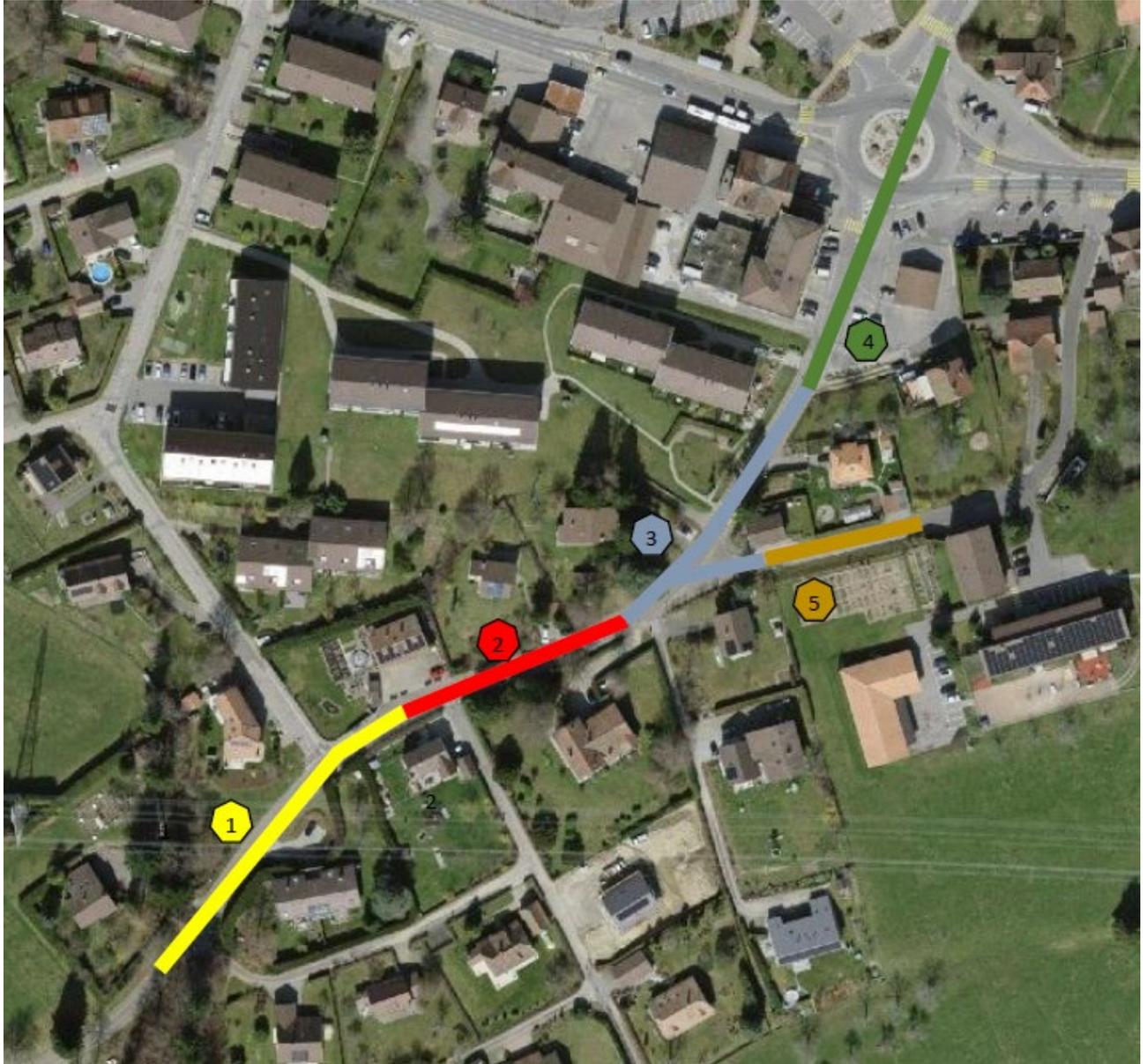
Au vu des travaux souterrains qu'il convient de réaliser, ainsi que de l'état actuel de la chaussée et des trottoirs existants, nous pensons qu'il est opportun de réfectionner la surface en même temps.

La réfection de la suite de la route des Miguettes (n° 10 à 20) avec la création d'un trottoir fera l'objet d'un autre préavis, qui sera soumis au Conseil communal dans la 2^{ème} partie de l'année 2024.

1.2 Situation

Le projet proposé se situe sur la route des Miguettes n° 2 à 10 et sur un tronçon de la route du Collège.

Il se déroulera en 5 étapes, afin de garantir l'accès aux riverains, selon le schéma ci-dessous.



2. Descriptif des travaux

2.1 Eaux claires et gestion des eaux de ruissellement

- Comme indiqué sous chiffre 1.1 ci-dessus, le but de ce préavis est de mettre en conformité le réseau d'évacuation des eaux claires pour permettre le raccordement du nouveau collecteur du bâtiment de la Coop en construction ; son dimensionnement a été prévu dans le cadre de l'élaboration du Plan d'affectation (PA) « Village Centre » du 9 janvier 2020.

- Les niveaux des sorties du futur collecteur Coop sont trop bas pour le raccorder au collecteur d'eaux claires existant, dont le diamètre est en outre insuffisant selon les calculs hydrauliques. Le collecteur d'eaux claires existant étant en relativement bon état, il a été décidé, en collaboration avec le bureau responsable de la mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) communal du 11 juillet 2007, de le conserver pour récolter une partie des eaux claires ; cette solution permet de poser un nouveau collecteur avec un diamètre intérieur de 400 et 315 mm, limitant ainsi les coûts.
- Les eaux de surface ne nécessiteront pas de traitement avant leur rejet dans le ruisseau. Le bureau, responsable de la mise à jour du PGEE, a étudié la problématique de la rétention des eaux pour le secteur. Il en ressort que ce problème doit être analysé de manière globale lors de la mise à jour du PGEE et que la pose d'un bassin de rétention à la route des Miguettes n'est pas conseillée.
- Le positionnement des grilles a été revu, afin d'améliorer la récolte des eaux de surface.

2.2 Eaux usées

Nous profiterons des travaux projetés pour remplacer 2 petits tronçons de collecteurs d'eaux usées qui sont actuellement en ciment par des tuyaux en PP (polypropylène), afin d'assurer l'étanchéité de ceux-ci.

2.3 Ruisseau La Lutrive

Les services de la Direction des ressources et du patrimoine naturels ont été approchés pour connaître les exigences relatives à la réfection du tuyau qui canalise le ruisseau La Lutrive sous la chaussée d'une part et de l'exutoire d'autre part, ainsi que l'emprise des travaux sur la forêt.

Celles-ci sont intégrées dans le présent projet et ce volet sera soumis à l'enquête publique (voir chiffre 3 ci-après).

2.4 Eau potable

2.4.1 Révision du PDDE du 26 mars 2001

Le PDDE, approuvé par le Laboratoire cantonal le 26 mars 2001, tenait compte de l'alimentation par Savigny du réservoir du Chalet Blanc (Commune de Bourg-en-Lavaux), situé au débouché de la route des Miguettes sur la route de Lutry.

Cet ouvrage ayant été désaffecté en 2014, la conduite à remplacer ne doit assurer que les besoins communaux. La révision du PDDE (en cours) montre qu'un calibre de 150 mm est suffisant.

2.4.2 Description du projet

- Il est prévu de poser une nouvelle conduite en polyéthylène PE100 PN10 Ø180/158.6 mm dans le cadre du projet de génie civil. Côté Forum, elle sera raccordée au réseau existant dans le début de la route de Mollie-Margot, ce qui permettra d'assainir une situation héritée du passé dans laquelle deux branches de réseau desservaient le secteur entre le giratoire et la route du Collège.
- La nouvelle conduite cheminera dans les parcelles du domaine public, selon un tracé coordonné avec la pose des autres services souterrains et les aménagements de surface.
- Les raccordements avec le réseau principal de la route du Collège et des chemins du Presbytère et de la Verne seront rétablis, y compris la reprise des anciennes conduites jusqu'au-delà des limites du chantier routier.
- Tous les branchements privés seront transférés sur la nouvelle conduite et assainis jusqu'à la limite du domaine public, afin de garantir l'étanchéité des éléments sous la chaussée.
Les propriétaires seront contactés le moment venu et auront la possibilité d'assainir leurs conduites privées à leurs frais dans le cadre du chantier s'ils le souhaitent.
- Les bornes hydrantes seront remplacées par des modèles répondant aux exigences actuelles de l'ECA.

2.5 Aménagements routiers

2.5.1 Expertise

Une expertise de la super structure de la route des Miguettes n° 2 à 10 a été réalisée durant l'été 2023 par un bureau spécialisé, dans le but de proposer une solution de réfection adaptée.

Le rapport, livré le 24 août 2023, met en évidence que :

- Sur les 100 premiers mètres depuis le giratoire, le revêtement présente de nombreuses dégradations, telles que déformations, fissurations, pelades et zones de réfection.
- Le reste du tronçon est visuellement homogène et présente principalement de nombreuses réparations localisées et un peu de fissurations, pontées ou non, ainsi que des pelades.

2.5.2 Réfection de la chaussée

- Il sera conservé une chaussée d'une largeur de 5.20 mètres à la route des Miguettes n° 2 à 10, permettant le croisement d'une voiture et d'un camion à 30 km/h.
- Le remplacement complet du coffre a été prévu, afin d'éviter des différences de matériaux et de tassement, engendrant des contraintes techniques pour celui-ci, qui pourraient impliquer des fissurations et des affaissements prématurés dans le revêtement bitumineux. Ceci d'autant plus que sur le tronçon de la route des Miguettes n° 10 à 20, il est indispensable de remplacer le coffre en raison de son état de dégradation.

- Le revêtement bitumineux sera entièrement enlevé et reposé à neuf, y compris sur le tronçon de la route du Collège n° 9 à 5. Il sera posé une couche de base d'ACT 22 N ép. 100 mm avec une couche de roulement « tapis » d'AC 11 N ép. 40 mm.
- Indépendamment du présent projet, un bureau spécialisé en mobilité est chargé d'étudier le réaménagement du secteur de la laiterie, du giratoire et du Forum. Les résultats de cette étude ne seront pas connus avant le début des travaux.
Aussi, nous préconisons de réfectionner le tronçon n° 4 dans une prochaine étape (hors de la présente demande de crédit) et de refaire uniquement les tracés des fouilles.

2.5.3 Trottoirs

- Les trottoirs de la route des Miguettes à la hauteur des n° 2 à 10 et celui de la route du Collège seront réfectionnés.
- Ceux-ci auront une largeur minimum de 1.50 mètre. Ils seront élargis partout où c'est possible, sans devoir empiéter sur les domaines privés.
- Le revêtement bitumineux sera composé d'une couche de base d'ACT 16 N ép. 50 mm et d'une couche de roulement (tapis) d'AC 8 N ép. 30 mm.
- Des bordures type Etat de Vaud en granit seront posées, celles-ci étant plus résistantes.

2.5.4 Signalisation et marquage

- Le remplacement de la signalisation verticale le nécessitant.
- Le marquage au sol sera refait après les travaux.

2.5.5 Eclairage public

- Un éclairage public est existant sur les tronçons du projet. En outre, des adaptations/remplacements des « têtes » ont eu lieu en 2023 (LED) pour améliorer la consommation énergétique du réseau.
- Cependant, l'étude luminotechnique, établie par la société d'éclairage public en charge du remplacement des luminaires existants par des LED, a mis en évidence que l'éclairage des passages piétons doit être amélioré, afin d'être conforme à la norme en vigueur et que certains mâts doivent être déplacés sur le reste du secteur des travaux.
- Un nouveau tube PE diamètre 70/62 mm sera posé, dans lequel un câble d'alimentation sera tiré. Les « têtes » remplacées en 2023 pourront être conservées.
- Dans la zone de la laiterie, il manque au minimum un nouveau point lumineux. Une étude étant en cours pour le réaménagement de la surface de ce secteur, il ne sera pas entrepris de modification de l'éclairage public dans le cadre du présent projet.

2.6 Utilisation des fouilles par d'autres services

Les services industriels potentiellement concernés par le projet ont été consultés :

- La Romande Energie posera quelques tubes et a transmis son projet pour intégration dans les travaux communaux.
- Swisscom souhaite créer des chambres de tirages et a transmis son projet pour intégration dans les travaux communaux.
- En revanche, Holdigaz et le service multimédia de la Ville de Lausanne (télé-réseau) ne poseront aucune nouvelle infrastructure.

3. Enquête publique

3.1 Aménagements routiers et eaux claires et usées

- Les aménagements routiers projetés constituent de l'entretien au sens des articles 2 et 20 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou ; BLV 725.01), car ils n'émargent pas du gabarit existant de la chaussée. Ils ne sont donc pas soumis à l'enquête publique.
- Le remplacement du collecteur d'eaux claires canalisant le ruisseau La Lutrive sera en revanche soumis à l'enquête publique en début d'année 2024.

3.2 Eau potable

L'approbation du dossier est en cours auprès de l'Office de la consommation (OFCO) et de l'ECA.

Le projet devrait pouvoir bénéficier d'une dispense d'enquête publique.

4. Planning prévisionnel

- Octroi du crédit par le Conseil communal : 4 mars 2024
- Début des travaux : avril 2024
- Fin des travaux, sans la pose du tapis : mars 2025

5. Coût des travaux

5.1 Aménagements routiers et eaux claires et usées

5.1.1 Appel d'offres

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres selon la procédure ouverte sur les marchés publics. L'appel d'offres a porté sur les tronçons de la route des Miguettes n° 2 à 10 et 10 à 20 avec la construction du trottoir ; il a été divisé en deux lots. Les marchés seront attribués sous réserve de l'obtention du crédit et des autorisations.

Les autres travaux et prestations ont été chiffrés sur la base de soumissions rentrées ou résultent d'une estimation établie au prix courant du marché.

5.1.2 Devis des travaux pour le tronçon de la route des Miguettes n° 2 à 10

➤ Travaux		
- Génie civil : routes et trottoirs	CHF	387'714.00
- Génie civil : eaux claires	CHF	408'732.00
- Génie civil : eaux usées	CHF	72'216.00
- Génie civil : éclairage public	CHF	66'042.00
- Paysagiste	CHF	35'000.00
- Abattages et plantations	CHF	2'910.00
- Marquage et signalisation	CHF	8'000.00
- Eclairage public (génie électrique)	CHF	43'312.00
Sous-total	CHF	1'023'926.00
➤ Honoraires		
- Géomètre : couverture du sol, repose des bornes, servitudes, etc.	CHF	20'000.00
- Ingénieur civil : étude et réalisation	CHF	89'282.00
- Mises à jour du guichet cartographique communal (système d'information du territoire (SIT)) : routes, eaux claires, eaux usées, éclairage public	CHF	4'845.00
- Frais divers : publication, permis, etc.	CHF	4'000.00
Sous-total	CHF	118'127.00
➤ Divers et imprévus (travaux, honoraires, frais : 1'023'926.00 + 118'127.00 = 1'142'053.00) : env. 10 %	CHF	114'190.00
Sous-total HT	CHF	1'256'243.00
➤ TVA 8.1 %, arrondie à	CHF	101'757.00
TOTAL TTC	CHF	1'358'000.00

5.2 Eau potable

5.2.1 Appel d'offres

Les travaux d'appareillage ont fait l'objet d'appels d'offres en gré-à-gré comparatif, conformément à la législation sur les marchés publics. Ils seront attribués sous réserve de l'obtention du crédit et des autorisations.

Comme pour les aménagements routiers, les appels d'offres ont porté sur les tronçons de la route des Miguettes n° 2 à 10 et 10 à 20 ; ils ont été divisés en deux lots.

5.2.2 Devis des travaux

➤ Travaux		
- Génie civil : eau potable	CHF	125'600.00
- Appareillage	CHF	65'000.00
- Bornes hydrantes	CHF	20'000.00
- Branchements privés		18'000.00
Sous-total	CHF	228'600.00
➤ Honoraires		
- Ingénieur hydraulicien : étude et réalisation	CHF	22'000.00
- Ingénieur civil : étude et réalisation	CHF	17'403.00
- Mises à jour du guichet cartographique communal (système d'information du territoire (SIT)) et relevés	CHF	4'655.00
Sous-total	CHF	44'058.00
➤ Divers et imprévus (travaux et honoraires : 228'600.00 + 44'058.00 = 272'658.00) : env. 10 %	CHF	27'242.00
TOTAL HT	CHF	299'900.00

5.2.3 Subventions

Conformément au Règlement du 30 octobre 2013 sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels (RPFPIEN ; BLV 963.41.5), l'ECA octroie une subvention de 10 % pour le remplacement de conduites et de 50 % pour celui des bornes hydrantes.

Selon les règles sur la comptabilité des communes, la subvention n'est pas déduite de la demande de crédit. Lors de son versement, elle est portée en revenu de l'investissement concerné.

5.3 Récapitulation des coûts

➤ Aménagements routiers, eaux claires et usées	CHF	1'358'000.00
➤ Eau potable	CHF	299'900.00
Total TTC	CHF	1'657'900.00

6. Crédit

6.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 1'657'900.00 TTC pour la réalisation des travaux décrits.

6.2 Amortissement

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom ; BLV 175.31.1) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce contexte, l'article 1 alinéa 3 a été introduit, l'article 17 alinéa 1 a été modifié, les lettres a et b de l'article 17 alinéa 1 ont été abrogées, les alinéas 2, 3, 4 et 5 de l'article 17 ont été introduits et l'annexe 1 du RCCom a été introduite.

En substance, ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables en fonction de la catégorie d'immobilisations prévue à l'annexe 1.

Dès lors, les amortissements proposés dans le présent préavis sont fixés en application du nouvel article 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe 1, comme suit :

- Aménagements routiers, soit CHF 714'785.00 40 ans
- Eaux claires, eaux usées et eau potable, soit CHF 943'115.00 60 ans

6.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis celles afférentes aux intérêts et à l'amortissement du crédit.

6.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 1'657'900.00.

6.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

7. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 01/2024 du 10 janvier 2024 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'657'900 TTC (un million six cent cinquante-sept mille neuf cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.**
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.**
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Schori

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 janvier 2024.

Délégués municipaux : Mme Nicole Félix et M. Jean-Claude Rochat